

# Commune de Val-d'Arc

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 février 2021

- Présents : 22
- Absents : 1
- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2020
- Secrétariat de séance assuré par Denis Richard
- La séance est ouverte à 18h00

### Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire 2021
- Projets d'investissements communaux
- Personnel communal.
- Intervention de Lionel MELLAN – Réunion de la Commission des travaux
- Intervention de Véronique GAZET - Réunion de la Commission sociale
- Informations diverses

### 1) Débat d'orientation budgétaire :

L'adjoint aux finances présente des éléments chiffrés relatifs à l'année 2020, aborde l'aspect des taux d'imposition des taxes foncières qui ne seront pas modifiés en 2021 et ouvre le débat sur des investissements éventuels sur la commune en 2021.

Il précise que la commune a démarré une mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en étant accompagné dans cette démarche par l'Agence Alpine des Territoires.

Dans le cadre de la sécurisation des informations, il informe que très prochainement un serveur informatique sera installé dans les locaux de la Mairie de Val-d'Arc. La Mairie Déléguée d'Aigubelle sera reliée à ce serveur.

Lionel Mellan propose une étude sur l'éclairage public avec la mise en place de lampes LED permettant un pilotage de l'éclairage et propose la construction d'un espace VTT qui répondrait à une demande de la jeunesse de notre ville.

## **2) Projets d'Investissements Communaux :**

Des investissements indispensables au développement de Val-d'Arc, faisant partie des engagements du Conseil Municipal, ont été ciblés. Il s'agit de :

- La revitalisation du centre-bourg et de l'aménagement de la traversée d'Aiguebelle
- Les toitures de la Médiathèque et des églises d'Aiguebelle et de Randens
- La réhabilitation du boulodrome
- La rénovation du bâtiment scolaire de Randens
- La mise aux normes de l'école primaire d'Aiguebelle
- La mise aux normes et la sécurisation de l'aire de jeux du parc Rochette

Plutôt que d'établir un dossier par projet, il est jugé souhaitable de mettre en place une stratégie d'aménagement d'ensemble, de construire un projet global qui servira de feuille de route sur la durée du mandat.

L'avantage de cette solution, c'est d'avoir « une vue d'ensemble » et un seul interlocuteur pour tous ces travaux.

Il est évident que d'autres travaux relatifs aux routes communales, aux pistes forestières, ...etc, seront à réaliser et seront traités indépendamment du projet de développement global abordé précédemment.

Une première évaluation du coût approximatif de ce projet le situe aux environs de 6 Millions d'euros.

En complément de ces travaux, une réflexion devra être menée sur le chauffage pour remplacer à terme les chaudières à fioul par des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables.

### **Décision du CM**

**Après différents échanges où les conseillers demandent des explications complémentaires, le Conseil Municipal approuve l'élaboration d'un cahier des charges permettant une consultation de bureaux d'études et ensuite de pouvoir lancer un appel d'offres.**

Hervé GENON prendra en charge le volet financier de ce projet.

### **2-1) Projet de création d'une « ferme solaire » (Intervention Hervé GENON) :**

Dans le cadre d'un appel à projets relatif aux énergies renouvelables et aux réhabilitations d'anciennes friches industrielles, la commune de Val-d'Arc a présenté le secteur de la Pouille avec une ancienne lagune de Prodhair, constituées de lait de chaux, cédée il y a plus de 45 ans à la commune d'Aiguebelle.

La société Total Solar a initié une première étude de faisabilité.

Pour réaliser ses objectifs de production, cette société a demandé l'intégration d'une seconde lagune appartenant à la société Air Product, en phase de cessation d'activités et de pouvoir s'étendre également sur des parcelles

privées, situées à proximité, avec l'accord des propriétaires. L'ensemble de ce périmètre permettrait d'obtenir une puissance avoisinant les 5 Mégawatts.

Ce projet, s'il était mené à son terme, permettait à la commune de percevoir des revenus locatifs et des recettes fiscales.

## **Décision du CM**

**Le Conseil Municipal manifeste son intérêt et donne son accord pour la poursuite de ce projet de centrale voltaïque au sol. Il souhaite également que la société Total Solar vienne lui présenter son projet.**

### **2-2) Travaux Divers :**

#### **- Pose clôture au champ de foire :**

Mise en place d'une clôture rigide en limite du jeu de boules.

Trois entreprises ont été consultées, **c'est la société SERTPR qui est retenue (Coût 3 240 € HT).**

#### **- Portail du cimetière d'Aiguebelle :**

Deux entreprises ont été consultées, **c'est la société Fraisse qui a été retenue pour la confection et la pose (coût 2 403 € HT).**

Pour la reprise des piliers et le système de fermeture, **c'est l'entreprise Stéphane DAVID qui a été retenue pour un montant de 1 190 € HT.**

#### **- Accès piétons « entre 2 Ponts » :**

Objectif du projet : sécuriser l'accès piétons entre le pont et le passage souterrain.

Trois bureaux d'étude ont été consultés, **c'est la société G-Home qui est retenue (Coût 6 600 € HT).**

### **3) Personnel Communal :**

#### **- Règlement de Formation :**

Pour rappel formation mutualisée avec 5 départements (73-74-38-26-07).

Délibération pour faire une demande auprès du CG73.

Le Comité technique a donné son accord le 15 Décembre 2020.

Nous devons délibérer pour valider le règlement.

A noter que ce règlement devra être porté à la connaissance du personnel.

#### **Décision du CM : Le conseil approuve**

#### **- Convention participation risque « Prévoyance » :**

Le Centre de Gestion de la Savoie a passé au bénéfice des agents des collectivités une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque « Prévoyance » en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

Le contexte sanitaire n'a pas permis au CG 73 de mener à bien le renouvellement au 1er Janvier 2021.

Nous avons validé une prorogation d'un an.

Le CG 73 souhaite engager la procédure de renouvellement avec des garanties qui prendront effet au 1er Janvier 2022.

#### **Décision du CM : Le conseil approuve**

#### **- Convention assurance risques « statutaires » :**

Même procédure que pour la « prévoyance ».

#### **Décision du CM : Le conseil approuve**

#### **- Convention adhésion au service « Intérim » :**

Le CG 73 peut mettre à disposition un service « intérim » auprès des collectivités.

Nous sommes adhérents au titre de VAL-d'ARC.

Renouvellement de la convention qui arrive à échéance au 21 Mars 2021.

#### **Décision du CM : Le conseil approuve**

#### **- Convention adhésion « Médiation obligatoire » :**

Objet de cette convention : aide pour résoudre certains litiges avec des agents....  
Ce service ne génère aucune dépense supplémentaire.

Mise en place avec le CDG 73 en 2018.

Objet de la présente délibération, réaliser un avenant de prorogation de cette convention qui a pris fin le 18/12/2020.

Prochaine échéance le 31/12/2021

**Décision du CM : Le conseil approuve**

#### **4) Intervention de Lionel MELLAN (Commission des travaux) :**

##### **- Piste forestière :**

Signature d'une convention avec ONF :

Montant travaux = 21.000 €

Aides : FAEDER : 6.300 €

Conseil Savoie/Mt Blanc = 6.300 €

Charge pour la commune = 8.400 €

##### **- Route des Durnières :**

Historique : en mars 2020, un glissement de terrain avait déjà obstrué la route.

Le 28 janvier 2021, nouveau glissement de terrain, chute de pierres et de terre.

L'entreprise BARBIER est intervenue le même jour.

Visite le vendredi matin 29 janvier et prise d'un Arrêté Municipal « fermeture de la route ».

Le RTM (Restauration des Terrains en Montagne) est consulté : visite sur place....un rapport est établi.

Prise de contact avec une entreprise spécialisée (Sté CITEM) dans le cadre de la mise en sécurité de la route et rendez-vous le lundi 01 février. Il est préconisé la pose de blocs béton avec un grillage au-dessus comme travaux provisoires et pour une sécurisation urgente.

Une intervention rapide est nécessaire.

La route reste fermée à la circulation. L'objectif est de sécuriser le secteur pour un libre accès le plus vite possible.

Devis d'intervention : 12.644 €

Possibilité d'intervention pour pour le mardi 09 Février 2021.

Sur les préconisations du RTM, un dossier de sécurisation du secteur doit être élaboré. Des possibilités d'obtenir des aides financières sont possibles.

#### - **Gendarmerie :**

Des problèmes importants d'humidité entraînent des travaux dans la salle de bain des Gendarmes Auxiliaires. Après contrôles, un contrat d'entretien de la VMC est nécessaire et est étendu à tous les appartements du bâtiment.

Ce contrat sera sous la forme d'un abonnement annuel sur l'ensemble du système VMC de la Gendarmerie et des logements. Il est sur une durée 5 ans et coûtera 960 € la première année et 480 € la seconde année.

D'autres travaux, en phase d'évaluation, seront à prévoir ultérieurement.

#### **Décision du CM : Le Conseil donne son accord**

#### - **Isolation des tuyaux d'eau chaude (calorifugeage) :**

Afin de réaliser des économies, le Conseil décide de faire réaliser l'isolation des tuyaux d'eau chaude. Ces travaux sont subventionnés à 100%. Ils concerneront la chaufferie du bar de Randens, les écoles primaires d'Aiguebelle et de Randens, la Mairie de Randens, l'Ecole Maternelle du Parc Rochette, le Château Rochette et le Foyer Rural.

#### **Décision du CM : Le Conseil approuve et retient la société Rhône Service.**

#### - **Réseaux et canalisation :**

La déclaration du réseau de Val-d'Arc a été réalisée.

On pourra donc, avec un abonnement, accéder à une plateforme et pouvoir répondre plus facilement aux Déclarations de projet de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

#### - **Enfouissement des lignes électriques :**

L'évocation de ces travaux, en lien avec les travaux d'assainissement, demande une étude en collaboration avec le SDES.

## - **Incendie :**

Des contrôles effectués sur les poteaux d'incendie peuvent être saisis sur un logiciel. Ainsi, le SDIS a la possibilité d'effectuer un suivi et de repérer toutes les anomalies.

## **5) Intervention Véronique GAZET (Commission Sociale) :**

### - **Projet « LABEL école numérique » :**

Le projet déposé en 2020 a été retenu. Le Conseil accepte que la Commune investisse dans des équipements informatiques (tablettes). L'Education Nationale apporte une aide égale à 50%.

En 2022, un projet similaire sera lancé avec des aides se montant à 70%

### - **Projet « Alerte intrusion » :**

Cette alerte intrusion (ou Plan Particulier de Mise en Sécurité) permet d'alerter rapidement, dans des situations dangereuses. Le projet d'un bip d'alerte à disposition de chaque enseignant est à l'étude.

### - **Projet « Alerte population » :**

Un projet est à l'étude à travers l'acquisition d'un logiciel (Sté Mykeeper) permettant d'informer la population en cas de nécessité.

### - **Règlement cantine :**

La commune de Val-d'Arc s'est dotée d'un logiciel permettant de gérer en ligne la cantine et la garderie.

Ainsi les parents pourront réserver et annuler directement par ordinateur et régler leurs factures en ligne.

## **6) Informations diverses :**

### - **Transfert compétence PLU :**

Pour info, la délibération est reportée au 1<sup>er</sup> Juillet 2021

- **Vente « consorts PICOLLET » :**

Même problème que la vente JACINTO : emprise d'un chemin communal à vendre pour régulariser l'opération « Vente PICOLLET/GUSTURANAJ »

Même prix = 10 €

**Décision du CM : le Conseil donne son accord**

- **Proposition d'enrober autour des containers :**

Trois entreprises vont être contactées pour un devis relatif à

- 4 containers sur le secteur d'AIGUEBELLE
- 4 containers sur le secteur de RANDENS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.